

Pièces constitutives du dossier d'Inscription à la
Résidence de l'IAV Hassan II-Siège
Année Académique : 2024/2025

1. *Demande d'hébergement au titre de 2024/2025 formulée au niveau de la plateforme **LGI.IAV.AC.MA***
2. *Copie de la CINE (Étudiants marocains)*
3. *Copie de la carte de séjour ou du Passeport (Étudiants étrangers)*
4. *Deux photos d'identité récentes*
5. *Engagement renseigné et signé (Voir Modèle ci-joint)*
6. *Reçu de paiement d'Assurance 2024/2025*
7. *Reçu de paiement du loyer du mois de Septembre 2024*
8. *Fiche de renseignements remplie et signée (Voir Modèle ci-joint)*
9. *Quitus délivré au titre de l'année académique 2023/2024*

N.B :

- ✓ **Toute fiche non ou mal renseignée sera considérée comme non fournie.**
- ✓ **Le dossier d'inscription est considéré non valide en cas de manque de l'une des pièces le constituant.**